

Annexes

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura**

Band (Jahr): **42 (1971)**

Heft 12

PDF erstellt am: **17.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Pendant quatre mois, au petit trot, on prépara l'examen du brevet qui, en période normale, provoque toujours maintes répétitions et engendre une fièvre *sui generis*. En avril 1919, ce ne pouvait être qu'une banale et légale formalité. Il en fut ainsi. L'équipage lancé sur un esquif de guerre dans des eaux tumultueuses, se dispersa, après quatre ans de maigres études, nourri de viandes creuses, plus attentif aux grains du ciel politique qu'à la sereine méditation.

Au soir de l'examen « en obtention du brevet pour l'enseignement primaire » (appellation officielle... et contrôlée), les onze rescapés, réunis en une agape de grands bourgeois fêtant un triomphal succès, décrétèrent que leur adolescence était enterrée et que, devenus « régents », promus au rang d'« hommes » portant comme Atlas le poids du monde sur leurs épaules, ils iraient enseigner tous azimuts les enfants du pays jurassien. Et ils promirent surtout, dernier décret d'adolescents scrupuleusement tenu, de se retrouver en hommes tous les cinq ans, puis la cinquantaine sonnée, toutes les années comme les « Copains » de Jules Romain.

Novembre 1971.

Virgile MOINE

ANNEXES

Seva

Le tirage de la 197^e émission de la Seva a eu lieu le 28 octobre à Niederbipp. 27 255 billets gagnants, d'une valeur globale de 325 000 fr., ont été tirés au sort.

La chance a souri à une retraitée qui a gagné le gros lot de 120 000 fr. La plus grande part des billets gagnants ont été encaissés.

Pour l'émission de Noël, la Seva offre la possibilité de gagner le gros lot d'un quart de million avec un billet de 5 fr. seulement. En outre, seront tirés au sort 1 lot de 10 000 fr., 10 lots de 1000 fr., 12 lots de 500 fr. et 100 lots de 100 fr. Les 41 200 autres lots gagnants représentent une valeur de 214 000 fr. Le tirage aura lieu le 16 décembre 1971 à Worb

Recommandation concernant le marché des grumes épicéa / sapin pour l'exercice 1971 / 1972

La Commission des forêts et du bois de l'ADIJ, groupant les représentants des Associations régionales des propriétaires de forêts et de l'Association jurassienne des propriétaires de scieries du Jura, fait les recommandations suivantes :

1. Les producteurs prendront contact régionalement avec les acheteurs habituels afin de déterminer si les coupes martelées peuvent être absorbées.

2. Compte tenu de l'approvisionnement actuel des scieries, les producteurs ne mettront en exploitation que les 80 % de la quotité normale. Producteurs et acheteurs prendront contact au printemps 1972 pour le solde des 20 %.

3. Le cadre des prix sera le suivant :

Bois longs		255 %		275 %
	Cl. I	Fr/m ³ 127.50	à	Fr/m ³ 137.50
	Cl. II	115.—	à	124.—
	Cl. III	102.—	à	110.—
	Cl. IV	89.—	à	96.—
Bois mi-longs		240 %		260 %
	Cl. I	120.—	à	130.—
	Cl. II	108.—	à	117.—
	Cl. III	96.—	à	104.—
	Cl. IV	84.—	à	91.—

- Ces cadres de prix s'appliquent à des lots de grumes écorcées, mesurées et classées selon les Usages du commerce de bois et mises en chantier correctement en bordure de routes carrossables. Les chantiers comporteront au moins une charge de camion.
- Acheteurs et vendeurs s'entendront directement quant aux traitements de protection des bois stockés en forêt.
- Les Usages suisses du commerce déterminent les conditions de paiement. La facturation s'effectuera après la mise à port de camion du bois vendu.
- Les vendeurs sont chargés de facturer et d'encaisser les prestations usuelles pour le Fonds du bois.
- Les acheteurs s'engagent à prendre en charge les exploitations mises à disposition par les producteurs au sens de la présente recommandation.

Pour la Commission des forêts et du bois :

Le président : A. Salomoni

Le secrétaire : G. Letté

Les Associations des propriétaires
de forêts :

Les propriétaires de scieries
du Jura :

Ch. Frund

Ph. Gigandet

A. Röthlisberger M. Bourquin

CHRONIQUE ÉCONOMIQUE

Investissements industriels : les équipements l'emportent sur les constructions. — D'après le rapport du délégué aux possibilités de travail sur l'activité dans l'industrie du bâtiment en 1970, 3425 millions de francs ont été investis l'année dernière en Suisse dans les constructions industrielles et artisanales. En francs constants, cette somme a été supérieure de 11 % au résultat de 1969. Elle ne représente cependant pas un record